

Justice. Poursuivi pour tentative d'assassinat en 1994, acquitté en 2002, Daniel Massé a été condamné à 25 ans de réclusion.

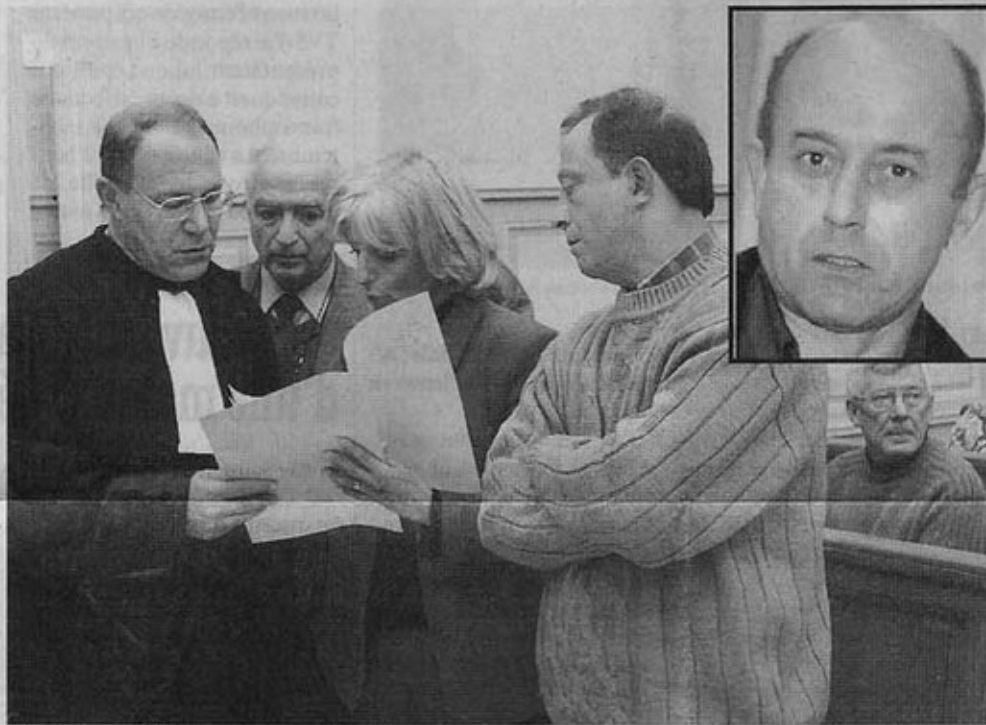
Condamné neuf ans après les faits

Vingt-cinq ans de réclusion criminelle pour Daniel Massé: le verdict, rendu vendredi soir, en appel, par la cour d'assises du Tarn-et-Garonne à Montauban, est l'épilogue - encore provisoire puisqu'il y a pourvoi en cassation - d'une affaire judiciaire d'une incroyable lenteur. La condamnation survient presque jour pour jour neuf ans après les faits. Est-il normal qu'un homme soit jugé aussi tard? Est-il acceptable que les victimes soient contraintes à une telle attente avant de pouvoir enfin tourner la page?

L'affaire Massé: six ans d'une instruction qui s'enlise et trois procès ponctués de coups de théâtre. Poursuivi pour une double tentative d'assassinat sur les époux Hernandez le 16 décembre 1994 à Portet-sur-Garonne, avec un colis piégé, acquitté aux assises de la Haute-Garonne en mai 2002, Daniel Massé, 49 ans, est resté libre pendant huit ans, hormis six mois de détention provisoire. «Il a refait sa vie et aujourd'hui on lui dit: vous partez pour vingt-cinq ans. Cette chronologie rend les choses inhumaines», s'exclament Mes Forget et Boucharinc, les avocats de Daniel Massé.

Quand le parquet général fait appel de l'acquittement en mai 2002, la loi le permet depuis quelques semaines à peine. C'est d'ailleurs le premier appel sur acquittement en France.

«C'est dur, bien sûr», concède Me Simon Cohen, l'avocat des victimes. Mais pour lui, Massé «est indiscutablement coupable». Et pour le démontrer



Daniel Massé (en médaillon). Les époux Hernandez et leur conseil M^e Simon Cohen. Photo DDM, archives, Chantal Longo

Vers un quatrième procès ?

Y aura-t-il un quatrième procès Massé? Cette hypothèse ne peut être exclue puisque les avocats de Daniel Massé ont déposé un pourvoi en cassation samedi. Ce pourvoi ne constitue pas un appel dans la mesure où la cour de cassation n'examine pas le fond de l'affaire mais uniquement la conformité de la procédure aux textes de loi. Il faudra attendre plusieurs mois pour qu'elle se prononce et plus longtemps encore si un nouveau procès doit un jour se tenir...

l'avocat n'a pas ménagé ses efforts. Tout comme la défense. Chaque partie a repris à bras le corps chaque élément du dossier pour apporter de nouvelles preuves. Une quasi contre-enquête menée par les avocats! La défense avait trouvé une nouvelle expert en graphologie. Me Simon Cohen a montré, documents à l'appui, que Massé

s'était intéressé aux explosifs. Mais aussi que le numéro de série de la batterie trouvée dans le colis piégé, qui avait été effacé, et celui des batteries trouvées chez l'accusé coïncidaient. «Massé était le seul à savoir que le numéro avait été effacé», martèle Me Cohen. «Trop d'éléments concordent.» L'avocat général, Marc Gau-

bert, qui avait requis 15 ans lors du premier procès, en a requis 25 ans. Mes Forget et Boucharinc estimaient que «l'absence d'aveux, d'éléments matériels incontournables, de témoignages et de toute autre recherche devait au moins créer un doute.»

«Joseph et Dominique Hernandez, souligne Me Cohen, avaient une conviction. Ils ne se connaissaient pas d'autres ennemis. Ils n'ont jamais manifesté de dépit, de colère pendant la procédure. Vendredi, ils n'ont pas eu de démonstration de joie. Ce qu'ils voulaient, c'est que la culpabilité soit reconnue. La sanction importe peu.»

Jean-Noël Gros